



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MARS 2018
À PÉLUSSIN**

COMPTE-RENDU

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX, Mme Véronique CUILLERON -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ, Mme Christine DE LESTRADE -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, M. Guy FANJAT (pouvoir de Mme Brigitte
BARBIER) -	
CHUYER :	M. Philippe BAUP -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET (pouvoir de Mme Christine de SAINT-LAURENT) -
MACLAS :	M. Alain FANGET (pouvoir de Mme Anne-Marie ARCHAMBAULT),
M. Michel FREYCENON -	
MALLEVAL :	Mme Roselyne TALLARON, M. Alain BOUILLOUX -
PÉLUSSIN :	M. Georges BONNARD, M. Jean-Pierre COUSIN, M. Michel
DEVRIEUX -	
ROISEY :	Mme Josette VERNEY, M. Robert VIANNET -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSET-
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Christian CHAMPELEY (pouvoir de M. Serge RAULT),
Mme Véronique MOUSSY -	
VÉRANNE :	M. Gabriel ROUDON, M. Michel BOREL -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Gérard COGNET.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	Mme Brigitte BARBIER (pouvoir à M. Guy FANJAT) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
LUPÉ :	Mme Christine de SAINT-LAURENT (pouvoir à M. Farid CHERIET) -
MACLAS :	Mme Anne-Marie ARCHAMBAULT (pouvoir à M. Alain FANGET) -
PÉLUSSIN :	Mme Sandy NOGAREDES -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT (pouvoir à M. Christian CHAMPELEY).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHAVANAY :	M. Guillaume CRISTOFOLI -
PÉLUSSIN :	Mme Nicole CAMBRESY.

M. Georges BONNARD, président de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et maire de Pélussin accueille les délégués en leur souhaitant la bienvenue.

Secrétaire de séance : En application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Valérie PEYSSELON, 2^{ème} vice-présidente en charge de l'eau, de l'assainissement non collectif, du très haut débit et maire de Vérin est nommée secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL :

M. Georges BONNARD soumet pour approbation le procès-verbal du dernier conseil communautaire qui s'est tenu le lundi 26 février 2018, à Chuyer.

Le conseil communautaire, approuve, le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRIMITIF 2018 - power point joint

BUDGET GENERAL

M. Jacques BERLIOZ, 3^{ème} vice-président en charge des finances et maire de la Chapelle-Villars expose les résultats de l'année 2017, ainsi que les propositions pour 2018 :

	Réalisé 2017			Reports 2017			Solde 2017
	Dépenses	Recettes	total	Dépenses	Recettes	total	
Fonctionnement	4 990 416,26 €	5 762 642,59 €	772 226,33 €			0,00 €	772 226,33 €
Investissement	2 027 180,24 €	1 390 616,22 €	-636 564,02 €	1 371 000,00 €	1 368 609,00 €	-2 391,00 €	-638 955,02 €
							133 271,31 €

FONCTIONNEMENT

D/R	chapitre	Somme de Budget total 2017	Somme de CA 2017	Somme de BP 2018
Dépense	Ch. - 011 Charges à caractère général	-543 714,38 €	-444 257,96 €	-594 340,00 €
	Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	-1 090 000,00 €	-965 439,69 €	-1 190 000,00 €
	Ch. - 014 Atténuations de produits	-2 528 070,00 €	-2 527 661,41 €	-2 439 482,00 €
	Ch. - 022 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	-40 000,00 €
	Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	-652 736,50 €	0,00 €	-768 898,00 €
	Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-123 602,00 €	-112 943,01 €	-152 000,00 €
	Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	-906 962,50 €	-838 067,02 €	-959 780,00 €
	Ch. - 66 Charges financières	-128 000,00 €	-101 499,97 €	-120 000,00 €
	Ch. - 67 Charges exceptionnelles	-550,00 €	-547,20 €	-1 000,00 €
	Total	Dépense	-5 973 635,38 €	-4 990 416,26 €
Recette	Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	171 196,15 €	171 196,15 €	133 271,31 €
	Ch. - 013 Atténuations de charges	0,00 €	2 656,95 €	25 599,69 €
	Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	327 619,00 €	9 648,68 €	351 819,00 €
	Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	294 290,23 €	284 498,51 €	332 700,00 €
	Ch. - 73 Impôts et taxes	3 911 480,00 €	4 033 466,10 €	4 136 000,00 €
	Ch. - 74 Dotations et participations	1 165 100,00 €	1 149 904,56 €	1 104 994,00 €
	Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	92 400,00 €	98 824,64 €	81 466,00 €
	Ch. - 77 Produits exceptionnels	11 550,00 €	12 447,00 €	99 650,00 €
Total	Recette	5 973 635,38 €	5 762 642,59 €	6 265 500,00 €
Total général		0,00 €	772 226,33 €	0,00 €

A noter : Fonctionnement recettes

Chapitre	2017	2018
002	Intégration Résultats SIDEC en 2017 + 70 000 €	Résultats moindres par rapport au DOB, car + de report, mais – de BP
013	RAS	Remboursement poste d'un agent + 26 000 €
042	Opérations équilibrées en Invest D	+ 312 000 € sur ZAE Opérations équilibrées en Invest D.
70	RAS	Recettes piscine à Pélussin + 40 000 €
73	Hausse fiscalité : <ul style="list-style-type: none"> - 80 000 € F B - 75 000 € TASCOM 14 000 € de rôles sup 	Hausse fiscalité : <ul style="list-style-type: none"> - revalorisation base 1,24 %, - + cotisation minimum réévaluée, - Taux TASCOM 1,05, - utilisation du taux capitalisé de CFE de 1.07 %, soit une CFE de 24.18 % à 25.25 %.
74	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de 61 000 € de dotations : - subvention SAE en 2017 : + 6 000 €, - reversement ADMR excédents 15 000 €, pas en 2018 (renégociation du contrat). 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de 10 000 € de dotations, Loi de finances enveloppe globale maintenue, mais hausse DSU et DSR, - pas de CPER en 2018 : - 25 000 €, - + 17 900 € de TEPOS, - Baisse PSEJ = moins dépenses au chapitre 65, - + 20 000 € LEADER/SAE.
77	<ul style="list-style-type: none"> - remboursement budget BDL dette non réalisée, - remboursement avance Budget ANC 11 500€. 	<ul style="list-style-type: none"> - remboursement Budget BDL dette pour 94 200 € (2015 à 2018), - remboursement avance Budget ANC 5 450 € (avance soldée).

Prospective fiscalité 2018, intégrant la hausse de la fiscalité :

	Perçu en 2016	Perçu en 2017	Estimé en 2018	différence 2017/2018
TH	2 109 476,00 €	2 141 007,00 €	2 181 499,00 €	40 492,00 €
CFE	982 367,00 €	955 143,00 €	1 059 669,78 €	104 526,78 €
TFNB	8 721,00 €	8 749,00 €	8 834,00 €	85,00 €
TFB	0,00 €	81 181,00 €	82 970,00 €	1 789,00 €
IFER	95 587,00 €	98 349,00 €	99 333,00 €	984,00 €
TASCOM	103 706,00 €	179 062,00 €	141 090,00 €	-37 972,00 €
CVAE	505 247,00 €	507 667,00 €	523 235,00 €	15 568,00 €
Allocations compensatri ces	64 649,00 €	86 691,00 €	93 653,00 €	6 962,00 €
Taxe additionnelle TFNB	21 650,00 €	21 628,00 €	21 716,00 €	88,00 €
	3 891 403,00 €	4 079 477,00 €	4 211 999,78 €	132 522,78 €
Rôle sup	37 930,00 €	36 000,00 €	0,00 €	

A noter : Fonctionnement dépenses

Chapitre	2017	2018
011	<p>Non dépensés : 95 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baisse enveloppe Médiathèque -7 500 €, - -30 000 € de travaux réparations sur bâtiments non réalisés, - réserve de crédits 26 000 €, - renouvellement AMO DSP Crèche +13 000 €, pas en 2018. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépenses piscine : + 51 000€, - + 11 000 € de dépenses ZAE (Loi Notre et transfert Budget ZAE) : opération neutre - travaux/réparations sur bâtiments (prévus et anticipation aléas, Vérin fuites) +25 000 €, - nouvelle maintenance logiciel Marco, cadastre solaire, - assurance en hausse piscine, - + 8 500 € contrôle qualité air, - -20 000 € CMR.
012	<ul style="list-style-type: none"> - GVT moins important, - réserve de crédits, - facturation 2017 sur 2018 pour les MAD. 	Détail ci-joint.
014	RAS	Baisse de 88 000 € transfert ZAE et piscine.
022	RAS	40 000 €, plus de réserves
023	652 000 € : -327 000 € op ordres -171 000 € excédent N-1 = <u>154 000 € autofinancement</u>	768 898 € : - 351 819 € op ordres -133 271,31 € excédent N-1 = <u>283 807,69 € autofinancement</u>
042	Opérations d'ordres équilibrées avec Invest R.	Opérations d'ordres équilibrées avec Invest R.
65	Voir détail joint.	+ 117 000 €, détail ci-joint, Maintient 2 enveloppes : <ul style="list-style-type: none"> - 10 000 € projets culturels, - 10 000 € projets économiques.
66	RAS	+ 19 000 € 1 ^{ère} échéance emprunt THD 1 200 000 €
67	RAS	RAS

Mme Roselyne TALLARON, maire de Malleval, demande à ce qu'un élagage plus régulier soit réalisé le long de la ViaRhona. Beaucoup de gens se plaignent en mairie de l'état de la route.

Détail du chapitre 012

CA 2017	965 439,69 €
Poste Chargé économie - année pleine	20 226,00 €
Poste Christine MR - porté à 100 % - remboursé à 90 %	32 000,00 €
Poste Rhône Pluriel - à charge 10 %	4 500,00 €
MAD Fabrice CROZET 2017 et 2018	25 500,00 €
MAD ST mairie de Pélussin	8 000,00 €
Stagiaire MDS- Habitat	4 000,00 €
Retour à 90 %	4 226,00 €
Charges de personnel Piscine	85 000,00 €
Total	1 148 891,69 €
GVT 3,5 %	1 189 102,90 €
fixé à	1 190 000,00 €

Détail du chapitre 65

Compte	Evolution des versements de subventions et participations	CA 2017	BP 2018	différence
6558	syndicat des 3 rivières	47 982,53 €	49 829,00 €	1 846,47 €
6558	parc du pilat	29 948,40 €	30 137,40 €	189,00 €
6558	IVR	10 315,56 €	10 380,66 €	65,10 €
6558	SCOT	44 090,70 €	42 694,65 €	-1 396,05 €
6558	GPRA	8 770,00 €	7 217,00 €	-1 553,00 €
6558	SIEL réseau de chaleur	15 515,00 €	15 515,00 €	0,00 €
6558	Contribution SIEL	7 825,57 €	8 000,00 €	174,43 €
6558	TEPOS	0,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €
6558	mairie pélussin charges gymnase	13 154,15 €	27 000,00 €	13 845,85 €
6558	FIPHP	3 868,00 €	4 050,95 €	182,95 €
	Total	181 469,91 €	202 024,66 €	20 554,75 €
657341	aides communautaires	3 000,00 €	4 000,00 €	1 000,00 €
657341	PSEJ	34 975,18 €	33 924,00 €	-1 051,18 €
65733	FSL	3 327,60 €	3 400,00 €	72,40 €
6574	MIFE	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €
6574	mission locale	8 605,00 €	8 605,00 €	0,00 €
6574	salon des entrepreneurs	1 342,99 €	2 500,00 €	1 157,01 €
6574	ALEC	2 209,00 €	4 000,00 €	1 791,00 €
6574	ADIL	1 841,73 €	1 841,73 €	0,00 €
6574	MDT	107 354,88 €	108 860,00 €	1 505,12 €
6574	PLH	54 230,18 €	84 000,00 €	29 769,82 €
6574	SPL Crèche Maclas	108 410,70 €	111 935,00 €	3 524,30 €
6574	SPL - crèche pélussin	89 220,00 €	93 320,00 €	4 100,00 €
6574	ADMR - crèche vérin	59 035,28 €	63 149,00 €	4 113,72 €
6574	ADMR - crèches St pierre	57 565,28 €	63 290,00 €	5 724,72 €
6574	bravos de la nuit	2 500,00 €		-2 500,00 €
6574	le Chapi	18 000,00 €	8 000,00 €	-10 000,00 €
6574	vent de bio	2 500,00 €		-2 500,00 €
6574	Ateuchus	2 500,00 €		-2 500,00 €
6574	fête du livre	1 500,00 €		-1 500,00 €
6574	Moulinages		11 000,00 €	11 000,00 €
6574	enveloppe culturelle		10 000,00 €	10 000,00 €
6574	enveloppe économique		10 000,00 €	10 000,00 €
	Total	521 815,04 €	585 500,73 €	63 685,69 €
	TOTAL	744 587,73 €	828 849,39 €	84 261,66 €

INVESTISSEMENT

D/R	Chapitre	Somme de B 2017	Somme de CA 2017	Somme de Total BP 2018
= D	Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	-636 564,02 €
	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	-327 619,00 €	-9 648,68 €	-351 819,00 €
	Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	-389 000,00 €	-324 446,77 €	-373 800,00 €
	Ch. - 20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	-39 900,00 €	-7 967,04 €	-124 200,00 €
	Ch. - 204 Subventions d'équipement versées	-2 680 000,00 €	-1 486 500,00 €	-2 967 500,00 €
	Ch. - 21 Immobilisations corporelles	-391 966,54 €	-198 617,75 €	-249 116,98 €
Total D		-3 828 485,54 €	-2 027 180,24 €	-4 703 000,00 €
= R	Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	740 280,97 €	740 280,97 €	0,00 €
	Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)	652 736,50 €	0,00 €	723 898,00 €
	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	123 602,00 €	112 943,01 €	152 000,00 €
	Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	484 183,57 €	463 192,54 €	658 993,18 €
	Ch. - 13 Subventions d'investissement	204 850,00 €	21 532,57 €	270 058,76 €
	Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	1 404 609,00 €	0,13 €	2 521 951,34 €
	Ch. - 23 Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	39 350,00 €
	Ch. - 27 Autres immobilisations financières	218 223,50 €	52 667,00 €	336 748,72 €
Total R		3 828 485,54 €	1 390 616,22 €	4 703 000,00 €
Total général		0,00 €	-636 564,02 €	0,00 €

Programme d'investissement

Objet	Reports 2017	BP 2018	Total BP 2018	subvention REGION	Subvention CD 42	subventions autres	subvention sur 2018	reste à financer sur 2018
Cuisine centrale étude + travaux	30 000,00 €	50 000,00 €	80 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €		64 000,00 €	16 000,00 €
Cuisine centrale acquisition + travaux eau qui bruit	45 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €		96 000,00 €	-51 000,00 €
Piscine Pélussin		30 000,00 €	30 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €		24 000,00 €	6 000,00 €
Logiciels	1 000,00 €	13 200,00 €	14 200,00 €				0,00 €	14 200,00 €
THD	1 148 500,00 €	1 719 000,00 €	2 867 500,00 €				0,00 €	2 867 500,00 €
Vélo route	26 000,00 €		26 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €		20 000,00 €	6 000,00 €
Crèche Maclas	14 700,00 €	-4 700,00 €	10 000,00 €			5 700,00 €	5 700,00 €	4 300,00 €
Siège CCPR	9 800,00 €	29 316,98 €	39 116,98 €				0,00 €	39 116,98 €
Crèche Pélussin		10 500,00 €	10 500,00 €			13 700,00 €	13 700,00 €	-3 200,00 €
Crèche St Pierre		10 000,00 €	10 000,00 €			5 600,00 €	5 600,00 €	4 400,00 €
crèche Vérin		35 000,00 €	35 000,00 €			8 500,00 €	8 500,00 €	26 500,00 €
MDS	1 000,00 €	9 000,00 €	10 000,00 €				0,00 €	10 000,00 €
Médiathèque		13 500,00 €	13 500,00 €				0,00 €	13 500,00 €
Signalétique	50 000,00 €		50 000,00 €			32 500,00 €	32 500,00 €	17 500,00 €
Aides directes à l'économie	45 000,00 €	55 000,00 €	100 000,00 €				0,00 €	100 000,00 €
	1 371 000,00 €	1 969 816,98 €	3 340 816,98 €	102 000,00 €	102 000,00 €	66 000,00 €	270 000,00 €	3 070 816,98 €

M. Georges BONNARD précise que pour l'implantation de la cuisine centrale : un terrain de la commune est à l'étude. Ce point sera abordé au prochain conseil municipal de Pélussin.

Egalement, il fait un point sur la situation de la crèche de Vérin. Des infiltrations d'eau importantes remontent dans la pièce de vie et la cuisine. Les joints du carrelage se détériorent. Des traces noires importantes sont apparues sur le lino de la pièce de vie. Suite à cela, des analyses ont été réalisées par l'ARS.

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien est en attente des résultats. Les résultats ont été transmis depuis le conseil communautaire. Aucune contamination fongique n'est démontrée.

En parallèle, des analyses de la qualité de l'air ont été réalisées. Aucune contamination.

Des recherches de fuites non destructives ont été réalisées. Aucune fuite n'a été constatée. De nouvelles recherches, cette fois, destructives devront être réalisées.

Mme Annick FLACHER, maire de Saint-Appolinard réagit par rapport à ces désordres. Elle pense que les coûts de construction ont été trop tirés vers les bas et que maintenant, il faut en payer le prix.

Par le passé, beaucoup d'avenants ont été réalisés sur ce bâtiment ou d'autres et que le prix d'attribution n'est plus comparable avec le coût définitif. La crèche de Vérin n'a que quatre ans et est déjà bien abîmée (ossature bois entre autres).

M. Farid CHERIET, maire de Lupé reprend en disant que pour l'ossature, il s'agit d'un problème de séchage du bois.

Mme Roselyne TALLARON demande s'il n'est pas envisageable de créer un poste de technicien bâtiment. La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien a beaucoup de bâtiment en gestion et n'a pas forcément les compétences en interne.

Mme Annick FLACHER répond que les élus peuvent aussi s'investir, c'est le cas dans sa commune. Elle précise que l'agent en charge de l'entretien des bâtiments doit rendre des comptes sur son travail.

M. Jacques BERLIOZ répond que l'agent technique de la CCPR n'a pas le même profil que le technicien annoncé.

M. Georges BONNARD continue en disant qu'une mutualisation des services a lieu avec les services techniques de la commune de Pélussin. De nombreux travaux ont été réalisés dans ce cadre. Aussi, la piscine à Pélussin sera gérée par le biais de la mutualisation.

M. Philippe BAUP demande si le terrain synthétique fait partie du transfert de compétences avec la piscine.

M. Georges BONNARD répond par la négative.

A NOTER : INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre	2017	2018
001	RAS	636 564,02 €, dû à la non mobilisation de l'emprunt.
040	Opérations d'ordres équilibrées en Fonct. R	Opérations d'ordres équilibrées en Fonct. R
16	RAS	Hausse de 49 000 € : 1 ^{ère} échéance emprunt THD 2017.
20-204-21	1 486 000 € THD	Selon tableau ci-joint.

A NOTER : INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	2017	2018
001	740 280,97 €, emprunt 1 200 000 € mobilisés alors que pas versés THD.	Néant.
021	652 000 € : -327 000 € op ordres -171 000 € excédent N-1 = <u>154 000 € autofinancement.</u>	768 898 € : -351 819 € op ordres -133 271,31 € excédent N-1 = <u>283 807,69 € autofinancement.</u>
040	Opérations d'ordres équilibrées en Fonctionnement. D.	Opérations d'ordres équilibrées en Fonctionnement. D.
10	Affectation du résultat 444 000 € et FCTVA.	Affectation du résultat 638 000 € et FCTVA.
13	21 532 € encaissées correspond à la signalétique	269 000 € attendus : Cuisine, piscine, vélo route, Crèches : dépend des décaissements.
16	Aucune mobilisation en 2017 : signature 3 500 000 € reportés en 2018.	Équilibre nécessaire au BP de 2 344 000 €, abandon du différentiel.
23	Néant.	Annulation sur écritures antérieures.
27	Remboursement avance BDL 36 000 €, remboursement Compte courant SPL 16 667 €.	235 048,72 € remboursement budget ZAE Bascule, 100 000 € remboursement avance BDL, 1 750 € cinéma (machine à laver).

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE ZONES

M. Jacques BERLIOZ expose les résultats de l'année 2017, ainsi que les propositions pour 2018 :

	Réalisé 2017			Reports 2017			Solde 2017
	Dépenses	Recettes	total	Dépenses	Recettes	total	
Fonctionnement	1 075 425,34 €	1 072 353,62 €	-3 071,72 €			0,00 €	-3 071,72 €
Investissement	1 005 591,28 €	1 064 757,50 €	59 166,22 €			0,00 €	59 166,22 €
							56 094,50 €

F/I	D/f	Chapitre	Somme de B 2017	Somme de CA 2017	Somme de Total BP 2018
F	D	Ch. - 011 Charges à caractère général	-106 642,00 €	-105 579,66 €	-126 570,00 €
		Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	-62 035,51 €	-57 722,96 €	-58 000,00 €
		Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-4 658,49 €	-3 704,50 €	-5 000,00 €
		Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	-664,00 €	-664,00 €	0,00 €
		Total D	-174 000,00 €	-167 671,12 €	-189 570,00 €
	R	Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 567,00 €	9 672,22 €	7 500,00 €
		Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	111 433,00 €	111 540,20 €	109 400,00 €
		Ch. - 74 Dotations et participations	10 000,00 €	10 747,52 €	20 500,00 €
		Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	38 000,00 €	35 711,18 €	49 800,00 €
		Ch. - 77 Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	2 370,00 €
		Total R	174 000,00 €	167 671,12 €	189 570,00 €
Total F			0,00 €	0,00 €	0,00 €
I	D	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-14 567,00 €	-9 672,22 €	-7 500,00 €
		Ch. - 204 Subventions d'équipement versées	-1 750,00 €	0,00 €	-1 700,00 €
		Ch. - 21 Immobilisations corporelles	-28 515,00 €	-3 000,00 €	-27 005,79 €
		Total D	-44 832,00 €	-12 672,22 €	-36 205,79 €
	R	Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	40 173,51 €	40 173,51 €	31 205,79 €
		Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 658,49 €	3 704,50 €	5 000,00 €
		Total R	44 832,00 €	43 878,01 €	36 205,79 €
Total I			0,00 €	31 205,79 €	0,00 €
Total général			0,00 €	31 205,79 €	0,00 €

A NOTER :

- vente de 4 lots sur la bascule : AB Dépannage, Pilat espaces verts, SPOREL, MOLINA,
- solde travaux de voirie 89 500 € HT,
- 265 500 € de vente non inscrites,
- reversement excédent ZAE Bascule au Budget général : 235 000 € pour 2018,
- pas d'inscription d'acquisition de terrains, ni travaux, fonction de l'avancée des projets.

BUDGET ANNEXE CINEMA

M. Jacques BERLIOZ expose les résultats de l'année 2017, ainsi que les propositions pour 2018 :

	Réalisé 2017			Reports 2017			Solde 2017
	Dépenses	Recettes	total	Dépenses	Recettes	total	
Fonctionnement	167 671,12 €	167 671,12 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
Investissement	12 672,22 €	43 878,01 €	31 205,79 €	5 100,00 €		-5 100,00 €	26 105,79 €
							26 105,79 €

F/I	D/F	Chapitre	Somme de B 2017	Somme de CA 2017	Somme de Total BP 2018
F	D	Ch. - 011 Charges à caractère général	-106 642,00 €	-105 579,66 €	-126 570,00 €
		Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	-62 035,51 €	-57 722,96 €	-58 000,00 €
		Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-4 658,49 €	-3 704,50 €	-5 000,00 €
		Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	-664,00 €	-664,00 €	0,00 €
	Total D		-174 000,00 €	-167 671,12 €	-189 570,00 €
	R	Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 567,00 €	9 672,22 €	7 500,00 €
		Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	111 433,00 €	111 540,20 €	109 400,00 €
		Ch. - 74 Dotations et participations	10 000,00 €	10 747,52 €	20 500,00 €
		Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	38 000,00 €	35 711,18 €	49 800,00 €
		Ch. - 77 Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	2 370,00 €
Total R		174 000,00 €	167 671,12 €	189 570,00 €	
Total F		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
I	D	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-14 567,00 €	-9 672,22 €	-7 500,00 €
		Ch. - 204 Subventions d'équipement versées	-1 750,00 €	0,00 €	-1 700,00 €
		Ch. - 21 Immobilisations corporelles	-28 515,00 €	-3 000,00 €	-27 005,79 €
	Total D		-44 832,00 €	-12 672,22 €	-36 205,79 €
	R	Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	40 173,51 €	40 173,51 €	31 205,79 €
	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 658,49 €	3 704,50 €	5 000,00 €	
Total R		44 832,00 €	43 878,01 €	36 205,79 €	
Total I		0,00 €	31 205,79 €	0,00 €	
Total général		0,00 €	31 205,79 €	0,00 €	

A NOTER :

- hausse charges de personnel : + 3 000 € reste à charge poste de médiateur,
- charges 2017 non refacturées 3 000 € (chauffage),
- estimation d'une baisse des entrées (en hausse depuis l'ouverture),
- estimation des charges refacturées du B. Général à la hausse,
- opérations d'ordres : - 3 500 € en fonctionnement, en + en investissement : opération neutre pour le budget cinéma,
- subvention d'équilibre, environ 49 000€, contre 38 000 € au BP 2017 et 35 700 € au CA 2017.

BUDGET ANNEXE BASE DE LOISIRS

M. Jacques BERLIOZ expose les résultats de l'année 2017, ainsi que les propositions pour 2018 :

	Réalisé 2017			Reports 2017			Solde 2017
	Dépenses	Recettes	total	Dépenses	Recettes	total	
Fonctionnement	641 319,64 €	1 120 146,03 €	478 826,39 €			0,00 €	478 826,39 €
Investissement	66 999,25 €	222 922,73 €	155 923,48 €	46 761,00 €		-46 761,00 €	109 162,48 €
							587 988,87 €

F/I	D/R	Chapitre	Somme de B 2017	Somme de CA 2017	Somme de Total BP 2018
= F	⊖ R	Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	264 505,71 €	264 505,71 €	478 826,39 €
		Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 900,00 €	25 875,19 €	32 700,00 €
		Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de servi	774 644,29 €	803 444,91 €	711 973,61 €
		Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	41 200,00 €	21 440,08 €	20 500,00 €
		Ch. - 77 Produits exceptionnels		4 880,14 €	0,00 €
		Total R		1 106 250,00 €	1 120 146,03 €
Total F			1 106 250,00 €	1 120 146,03 €	1 244 000,00 €
= F	⊖ D	Ch. - 011 Charges à caractère général	-252 025,00 €	-201 365,99 €	-276 800,00 €
		Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	-414 000,00 €	-408 286,31 €	-437 000,00 €
		Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	-273 675,00 €	0,00 €	-374 700,00 €
		Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-84 500,00 €	-26 129,21 €	-55 000,00 €
		Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	-3 700,00 €	-202,45 €	-1 500,00 €
		Ch. - 66 Charges financières	-73 000,00 €	0,00 €	-95 000,00 €
		Ch. - 67 Charges exceptionnelles	-5 350,00 €	-5 335,68 €	-4 000,00 €
Total D		-1 106 250,00 €	-641 319,64 €	-1 244 000,00 €	
Total F			-1 106 250,00 €	-641 319,64 €	-1 244 000,00 €
= I	⊖ D	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-25 900,00 €	-25 875,19 €	-32 700,00 €
		Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	-140 000,00 €	-36 000,00 €	-238 200,00 €
		Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	-6 500,00 €
		Ch. - 21 Immobilisations corporelles	-355 818,00 €	-5 124,06 €	-183 561,00 €
		Ch. - 23 Immobilisations en cours	-71 682,00 €	0,00 €	-134 039,00 €
		Total D		-593 400,00 €	-66 999,25 €
= I	⊖ R	Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r	95 695,54 €	95 695,54 €	155 923,48 €
		Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation	273 675,00 €		374 700,00 €
		Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	84 500,00 €	26 129,21 €	55 000,00 €
		Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	14 500,00 €	1 097,98 €	9 376,52 €
		Ch. - 13 Subventions d'investissement	125 029,46 €	100 000,00 €	0,00 €
Total R		593 400,00 €	222 922,73 €	595 000,00 €	
Total I			0,00 €	155 923,48 €	0,00 €
Total général			0,00 €	634 749,87 €	0,00 €

A NOTER :

- Programme investissement important : 180 000 € / subvention 80 000 €,
- année pleine responsable camping,
- 134 000 € de réserves,
- remboursement avance de 12 000 €/an, proposition de 100 000 € en 2018 : délibération nécessaire,
- restera à rembourser sur avance au 31.12.2018 : 164 000 €.

M. Georges BONNARD souhaite souligner le travail et les résultats importants de l'équipe.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

M. Jacques BERLIOZ expose les résultats de l'année 2017, ainsi que les propositions pour 2018 :

	Réalisé 2017			Reports 2017			Solde 2017
	Dépenses	Recettes	total	Dépenses	Recettes	total	
Fonctionnement	173 846,74 €	196 739,47 €	22 892,73 €			0,00 €	22 892,73 €
Investissement	1 061,18 €	15 522,34 €	14 461,16 €			0,00 €	14 461,16 €
							37 353,89 €

F/I	D/R	Chapitre	Somme de BP 2017	Somme de CA prov 2017	Somme de Total BP 2018	
= F	= R	Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	32 253,59 €	32 253,59 €	22 892,73 €	
		Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 061,18 €	2 800,00 €	
		Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	73 866,41 €	82 344,70 €	92 007,27 €	
		Ch. - 74 Subventions d'exploitation	3 680,00 €	4 180,00 €	3 800,00 €	
		Ch. - 77 Produits exceptionnels	97 500,00 €	76 900,00 €	119 000,00 €	
		Total R		207 300,00 €	196 739,47 €	240 500,00 €
Total F						
= F	= D	Ch. - 011 Charges à caractère général	-54 350,00 €	-50 263,98 €	-75 500,00 €	
		Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	-51 000,00 €	-43 780,02 €	-50 000,00 €	
		Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
		Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-400,00 €	-352,74 €	0,00 €	
		Ch. - 67 Charges exceptionnelles	-101 550,00 €	-79 450,00 €	-115 000,00 €	
		Total D		-207 300,00 €	-173 846,74 €	-240 500,00 €
Total F						
= I	= D	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	-1 061,18 €	-2 800,00 €	
		Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	-1 000,00 €	0,00 €	-2 000,00 €	
		Ch. - 21 Immobilisations corporelles	-14 600,00 €	0,00 €	-9 700,00 €	
		Ch. - 27 Autres immobilisations financières	-14 000,00 €	0,00 €	-14 000,00 €	
		Total D		-29 600,00 €	-1 061,18 €	-28 500,00 €
		= I	= R	Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	15 169,60 €	15 169,60 €
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation					0,00 €	
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	400,00 €			352,74 €	0,00 €	
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	30,40 €				38,84 €	
Ch. - 27 Autres immobilisations financières	14 000,00 €				14 000,00 €	
Total R				29 600,00 €	15 522,34 €	28 500,00 €
Total I						
Total général			0,00 €	37 353,89 €	0,00 €	

A NOTER :

- Suppression aide agence de l'eau à la réhabilitation,
- Quid ? aides des particuliers à la réhabilitation : prêts envisagés, enveloppe unique investissement non affectée de 10 000 €,
- Benjamin en remplacement partiel de Gaëlle - Holocène sur les contrôles.

M. Jacques BERLIOZ demande ce qu'il en est de l'aide à la réhabilitation des installations des particuliers.

Mme Valérie PEYSSELON répond que la commission travaille sur ce point. Elle précise que le budget n'a pas de marge en fonctionnement.

BUDGET ANNEXE EAU

M. Jacques BERLIOZ expose les résultats de l'année 2017, ainsi que les propositions pour 2018 :

	Réalisé 2017			Reports 2017			Solde 2017
	Dépenses	Recettes	total	Dépenses	Recettes	total	
Fonctionnement	719 960,44 €	705 143,16 €	-14 817,28 €			0,00 €	-14 817,28 €
Investissement	827 801,31 €	1 514 787,62 €	686 986,31 €	557 000,00 €	147 000,00 €	-410 000,00 €	276 986,31 €
							262 169,03 €

F/I	D/F	Chapitre	Somme de B 2017	Somme de CA 2017	Somme de Total BP 2018	
F	D	Ch. - 002 Report déficit d'exploitation N-1	0,00 €	0,00 €	-14 817,28 €	
		Ch. - 011 Charges à caractère général	-252 900,00 €	-235 163,26 €	-254 800,00 €	
		Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	-57 000,00 €	-43 212,52 €	-60 000,00 €	
		Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	-75 900,00 €	0,00 €	-13 382,72 €	
		Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-411 200,00 €	-401 295,17 €	-430 100,00 €	
		Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	-1 500,00 €	-551,04 €	-1 500,00 €	
		Ch. - 66 Charges financières	-40 500,00 €	-39 738,45 €	-36 700,00 €	
		Ch. - 67 Charges exceptionnelles	-500,00 €	0,00 €	-500,00 €	
		Total D	-839 500,00 €	-719 960,44 €	-811 800,00 €	
	R	Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00 €	79 528,55 €	80 000,00 €	
		Ch. - 70 Ventes produits fabriqués, prestations	680 800,00 €	588 070,78 €	650 000,00 €	
		Ch. - 74 Subventions d'exploitation	61 200,00 €	0,00 €	72 800,00 €	
		Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	15 500,00 €	16 977,45 €	9 000,00 €	
		Ch. - 77 Produits exceptionnels	2 000,00 €	20 566,38 €	0,00 €	
Total R	839 500,00 €	705 143,16 €	811 800,00 €			
Total F		0,00 €	-14 817,28 €	0,00 €		
I	D	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-80 000,00 €	-79 528,55 €	-80 000,00 €	
		Ch. - 041 Opérations patrimoniales	-305 000,00 €	-217 152,28 €	-300 000,00 €	
		Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	-84 400,00 €	-84 075,35 €	-86 800,00 €	
		Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	-165 000,00 €	-48 226,56 €	-212 000,00 €	
		Ch. - 21 Immobilisations corporelles	-212 300,00 €	-208 267,15 €	-287 000,00 €	
		Ch. - 23 Immobilisations en cours	-1 203 300,00 €	-190 551,42 €	-2 775 000,00 €	
	Total D	-2 050 000,00 €	-827 801,31 €	-3 740 800,00 €		
	R	Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	371 031,12 €	371 031,12 €	686 986,31 €	
		Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation	75 900,00 €	0,00 €	13 382,72 €	
		Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	411 200,00 €	401 295,17 €	430 100,00 €	
		Ch. - 041 Opérations patrimoniales	305 000,00 €	217 152,28 €	300 000,00 €	
		Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	302 245,27 €	304 585,89 €	0,00 €	
		Ch. - 13 Subventions d'investissement	279 623,61 €	0,00 €	630 000,00 €	
		Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	1 380 330,97 €	
		Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	0,00 €	3 660,00 €	0,00 €	
		Ch. - 27 Autres immobilisations financières	305 000,00 €	217 063,16 €	300 000,00 €	
		Total R	2 050 000,00 €	1 514 787,62 €	3 740 800,00 €	
		Total I		0,00 €	686 986,31 €	0,00 €
		Total général		0,00 €	672 169,03 €	0,00 €

A NOTER :

- Equilibre de la section de fonctionnement fragile,
- RH : Poste protection des captages, sur six mois, stagiaire : état des infrastructures,
- recettes d'eau : décalage de trois mois pour la Lyonnaise : mise en place du prélèvement automatique : pas de rattrapage en 2018,
- travaux d'investissement : reminéralisation de la station à Véranne, travaux : Malatras, Soyère, branchement plomb, protection Jassoux, PPI,
- emprunt sur 2018 : fonction des décaissements : BP 2018, prévoit la totalité des engagements : inscrit 1 380 000 €.

Mme Valérie PEYSSELON précise que la commission va travailler sur les écarts des tarifs entre les communes.

Mme Annick FLACHER souhaite faire un correctif à l'article du dernier journal communautaire.

Il est fait mention que 200 000 € de travaux ont été réalisés sur Saint-Appolinard dans le cadre de la traversée du village. Ce chiffre est erroné.

Renseignements pris, le montant total des travaux réalisés est de 100 000€. Un correctif au prochain journal sera joint.

Mme Roselyne TALLARON demande quel budget porte l'étude prospective Assainissement collectif /Eau.

Mme Valérie PEYSSELON répond que c'est le budget Eau.

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

M. Jacques BERLIOZ expose les résultats de l'année 2017, ainsi que les propositions pour 2018 :

	Réalisé 2017			Reports 2017			Solde 2017
	Dépenses	Recettes	total	Dépenses	Recettes	total	
Fonctionnement	1 524 312,26 €	2 501 037,65 €	976 725,39 €			0,00 €	976 725,39 €
Investissement	21 377,52 €	97 933,85 €	76 556,33 €	206 710,00 €		-206 710,00 €	-130 153,67 €
							846 571,72 €

F/I	D/F	chapitre	Somme de B Total 2017	Somme de CA 2017	Somme de Total BP 2018
= F	= D	Ch. - 011 Charges à caractère général	-1 557 472,00 €	-1 376 434,39 €	-1 567 600,00 €
		Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	-154 000,00 €	-123 640,62 €	-130 000,00 €
		Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	-514 530,00 €	0,00 €	-738 900,00 €
		Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-191 698,00 €	-15 797,86 €	-16 000,00 €
		Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	-40 000,00 €	-4 709,17 €	-15 000,00 €
		Ch. - 67 Charges exceptionnelles	-9 300,00 €	-3 730,22 €	-41 500,00 €
		Total D	-2 467 000,00 €	-1 524 312,26 €	-2 509 000,00 €
	= R	Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	750 086,79 €	750 086,79 €	846 571,72 €
		Ch. - 013 Atténuations de charges	28 000,00 €	0,00 €	0,00 €
		Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 835,00 €	1 071,43 €	1 100,00 €
		Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de servi	1 454 500,00 €	1 483 787,61 €	1 453 583,04 €
		Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	190 000,00 €	233 337,00 €	200 000,00 €
		Ch. - 77 Produits exceptionnels	31 578,21 €	32 754,82 €	7 745,24 €
		Total R	2 467 000,00 €	2 501 037,65 €	2 509 000,00 €
Total F		0,00 €	976 725,39 €	0,00 €	
= I	= D	Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r	-10 376,58 €	-10 376,58 €	0,00 €
		Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-12 835,00 €	-1 071,43 €	-1 100,00 €
		Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	-500,00 €	0,00 €	-2 000,00 €
		Ch. - 21 Immobilisations corporelles	-694 516,42 €	-9 929,51 €	-281 710,00 €
		Ch. - 23 Immobilisations en cours	-110 000,00 €	0,00 €	-687 190,00 €
		Total D	-828 228,00 €	-21 377,52 €	-972 000,00 €
	= R	Ch. - 001 Résultat d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	76 556,33 €
		Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation	514 530,00 €	0,00 €	738 900,00 €
		Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	191 698,00 €	15 797,86 €	16 000,00 €
		Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	122 000,00 €	82 135,99 €	140 543,67 €
		Total R	828 228,00 €	97 933,85 €	972 000,00 €
Total I		0,00 €	76 556,33 €	0,00 €	
Total général		0,00 €	1 053 281,72 €	0,00 €	

A NOTER :

- un agent en année pleine, plus de poste en surnombre,
- travaux : aménagement déchèterie, étude plateforme déchets verts,
- enveloppe non affectée de 552 000 €.

M. Gabriel ROUDON, 7^{ème} vice-président en charge de l'environnement et maire de Véranne détaille le programme d'investissements prévisionnel pour le budget :

- agrandissement de la déchèterie,
- couverture du bas de quai,
- renouvellement du pont bascule,
- création d'une plateforme de déchets verts.

M. Philippe BAUP demande si du foncier est disponible pour accueillir la plateforme de déchets verts.

M. Gabriel ROUDON répond qu'un rendez-vous a été organisé avec la mairie de Maclas pour visiter deux terrains. Un autre terrain est en perspective. L'objectif est d'avoir un service de proximité et de délester la déchèterie à Pélussin.

DELIBERATION N°18-03-01 A 07 - FINANCES : COMPTE DE GESTION 2017 BUDGETS : PRINCIPAL, AMENAGEMENT DE ZONES, CINEMA, EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DECHETS MENAGERS, ET BASE DE LOISIRS

M. Jacques BERLIOZ expose qu'il est proposé au conseil communautaire d'approuver les comptes de gestion 2017 de la communauté de communes pour les sept budgets.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion de la communauté de communes, pour les sept budgets relatifs à l'exercice 2017.

M. Georges BONNARD quitte la séance.

DELIBERATION N°18-03-08 A 14 - FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGETS : PRINCIPAL, AMENAGEMENT DE ZONES, CINEMA, EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DECHETS MENAGERS, ET BASE DE LOISIRS

M. Jacques BERLIOZ expose qu'il est proposé au conseil communautaire d'approuver les comptes administratifs 2017 de la communauté de communes pour les sept budgets.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs de la communauté de communes, pour les sept budgets relatifs à l'exercice 2017.

M. Georges BONNARD rejoint la séance.

DELIBERATION N°18-03-15 A 216 - FINANCES : AFFECTATION DU RESULTATS 2017 BUDGETS : PRINCIPAL, AMENAGEMENT DE ZONES, CINEMA, EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DECHETS MENAGERS, ET BASE DE LOISIRS

M. Jacques BERLIOZ expose :

Pour le budget principal :

Il est proposé la reprise des résultats suivants :

- 636 564.02 € (D 001),
- 133 271.31 € (R 002),
- 638 955.02 € (R 1068).

Pour le budget aménagement de zones :

Il est proposé la reprise des résultats suivants :

- 3 071.72 € (D 002),
- 59 166.22 € (R 001).

Pour le budget cinéma :

Il est proposé la reprise des résultats suivants :

- 31 205.79 € (R 001).

Pour le budget Eau :

Il est proposé la reprise des résultats suivants :

- 14 817.28 € (D 002),
- 686 986.31 € (R 001).

Pour le budget Assainissement Non Collectif :

Il est proposé la reprise des résultats suivants :

- 22 892.73 € (R 002),
- 14 461.16 € (R 001).

Pour le budget déchets ménagers :

Il est proposé la reprise des résultats suivants :

- 846 571.72 € (R 002),
- 76 556.33 € (R 001),
- 130 153.67 € (R 1068).

Pour le budget Base de Loisirs :

Il est proposé la reprise des résultats suivants :

- 478 826.39 € (R 002),
- 155 923.48 € (R 001).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les affectations de résultats de la communauté de communes, pour les sept budgets relatifs à l'exercice 2017.

DELIBERATION N°18-03-22 - FINANCES : TAUX DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE), DES TAXES D'HABITATION, FONCIER BATI ET NON BATI 2018

M. Jacques BERLIOZ expose que le conseil communautaire est amené à délibérer sur les taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et des Taxes d'Habitation (TH) et Foncière Bâti (THB) et Non Bâti (THNB).

Pour l'année 2018, après avis de la commission finances et du bureau, réunis le 12 février dernier, conformément au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 26 février 2018, et après avis du bureau réuni le 12 mars 2018, il est proposé de maintenir le taux de la taxe d'habitation (10.10 %), le foncier non bâti (1.80 %) et le Foncier bâti (0.50 %).

Il est proposé d'augmenter le taux de CFE de 24.18 % à 25.25 %, en utilisant les taux capitalisés de CFE disponibles de 1.07 % en 2018.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la fixation des taux des quatre taxes comme exposé ci-dessus.

DELIBERATION N°18-03-23 A 29 - FINANCES : BUDGETS PRIMITIFS 2018 BUDGETS : PRINCIPAL, AMENAGEMENT DE ZONES, CINEMA, EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DECHETS MENAGERS ET BASE DE LOISIRS

M. Jacques BERLIOZ expose les propositions de budgets primitifs 2018 pour le budget principal, ainsi que pour les budgets annexes aménagement de zones, cinéma, eau potable, Assainissement Non Collectif, déchets ménagers et base de loisirs.

Pour rappel, les budgets sont votés par chapitre et sont, en conséquence, présentés comme tel en conseil. Les articles sont détaillés lorsque que ceux-ci présentent des différences significatives entre deux exercices ou sur demande des élus.

Il est proposé d'adopter les budgets primitifs 2018 pour le budget principal, ainsi que pour les budgets annexes aménagement de zones, cinéma, distribution d'eau, déchets ménagers, Assainissement Non Collectif et base de loisirs.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les budgets primitifs 2018 pour les sept budgets.

DELIBERATION N°18-03-30 - ADMINISTRATION GENERALE : ADMISSION EN NON-VALEUR : BUDGET DECHETS MENAGERS

M. le président expose que le comptable public propose d'abandonner des créances pour le budget déchets ménagers.

En effet, des titres de recettes ont été émis concernant la redevance incitative. Les tiers font l'objet de rétablissement personnel. Les créances sont éteintes.

Budget	Tiers	domiciliation	objet	date émission du titres	montant	commentaires
Déchets ménagers	M. POLIAKOV Nicolas	St Paul en Jarez	redevance incitative	2016- T- 8-2	36,21 €	rétablissement personnel

Il est proposé au conseil communautaire de déclarer les créances en non-valeur et de prévoir les crédits suffisants au chapitre 65 du budget déchets ménagers.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare les créances en non-valeur, prévoit les crédits suffisants au chapitre 65 du budget déchets ménagers et autorise M. le président à signer les documents afférents.

DELIBERATION N°18-03-31- ADMINISTRATION GENERALE : ADMISSION EN NON-VALEUR : BUDGET GENERAL

M. le président expose que le comptable public propose d'abandonner des créances pour le budget général.

En effet, des titres de recettes ont été émis. Les tiers font l'objet de liquidations judiciaires, les seuils de recours sont inférieurs au 30 € réglementaires ou les personnes n'habitent plus aux adresses indiquées.

Budget	Tiers	objet	date émission du titres	montant	commentaires
Général	AIDELOR	locaux maison pour l'emploi	T-129/2008	131,00 €	poursuite sans effet
Général	AIDELOR	locaux maison pour l'emploi	T-524/2008	37,00 €	poursuite sans effet
Général	DESGACHES Mathilde	pénalités perte Médiathèque	T-115/2014	15,00 €	seuil inférieur aux poursuites
Général	LAAROUSSI Patricia	pénalités perte Médiathèque	T-117/2014	20,00 €	seuil inférieur aux poursuites
Général	MARION Anais	pénalités perte Médiathèque	T-118/2014	24,11 €	seuil inférieur aux poursuites
Général	ALI BEY Djibril	pénalités perte Médiathèque	T-266/2014	104,29 €	NPAI
Général	C3 consultants	locaux maison pour l'emploi	T-648/2014	147,00 €	poursuite sans effet
Général	CARADOT Catherine	pénalités perte Médiathèque	T3/2015	21,00 €	seuil inférieur aux poursuites

Il est proposé au conseil communautaire de déclarer les créances en non-valeur et de prévoir les crédits suffisants au chapitre 65 du budget général.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare les créances en non-valeur, prévoit les crédits suffisants au chapitre 65 du budget général et autorise M. le président à signer les documents afférents.

DELIBERATION N°18-03-32 - PETITE ENFANCE : MODIFICATION DES CRITERES POUR LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRECHES

M. le président expose que la commission d'attribution de places en crèche et le bureau proposent de modifier les points d'attribution de places en crèches :

- *Situation géographique du ménage :*

5 points pour les « familles qui habitent sur le territoire » et 1 point (à la place de 5) pour « les familles qui n'habitent pas sur le territoire mais qui travaillent sur le territoire ». Il est proposé également de rajouter un critère afin d'attribuer 5 points pour les « familles qui n'habitent pas sur le territoire mais dont un des deux parents possède une entreprise sur le territoire. L'objectif est de prioriser les familles qui paient des impôts sur le territoire. Les familles qui n'habitent pas et ne travaillent pas sur le territoire peuvent déposer un dossier qui sera étudié en commission, ils n'auront pas de point sur le critère de la situation géographique.

- *Ancienneté de la demande :*

Il est proposé de remplacer l'ancienneté de la demande par rapport à la date de préinscription. La date de préinscription sera prise en compte en cas d'égalité de choix. En effet, le fait de prendre seulement cette date n'est pas équitable. Certaines familles ont des difficultés pour anticiper surtout pour un premier enfant. De plus, les familles qui déménagent sur le territoire ne peuvent pas anticiper la demande tout comme les familles qui adoptent un enfant.

- *Situation économique du ménage :*

Il est proposé de prioriser les parents qui travaillent, deux points seraient rajoutés si les deux parents travaillent. Il est également proposé que pour les familles dont aucun des deux parents travaillent, d'attribuer deux jours maximum en crèche pour la socialisation de l'enfant.

En fonction des modifications proposées, voici les nouveaux critères et la grille d'attribution :

Critères	Notation
Ancienneté de la demande au moment de la commission (si égalité de choix priorité donnée à la plus ancienne date de préinscription)	
Ancienneté (<i>passage en commission</i>) 1 ^{er} passage 3 point, 2 ^{ème} passage 5 points, 3 ^{ème} passage 10 points.	
Situation familiale du ménage	
Situation familiale exceptionnelle (6 points) :	
Parent vivant seul avec un ou plusieurs enfants	
Maladie ou handicap de l'enfant ou d'un membre de sa famille (père/mère/frère/sœur)	
Demande d'accueil pour plusieurs enfants en bas âge (3 points)	
Grossesse multiple (3 points)	
Enfant, frères ou sœurs qui fréquentent déjà la même structure (3 points)	
TOTAL	
Situation économique du ménage	
Revenu mensuel familial imposable ≤ 674.32 € (6 points)	
Revenu mensuel familial imposable ≥ 674.32 € (2 points)	
Parents qui travaillent (2 points)	
TOTAL	

Situation géographique du ménage	
Famille qui habite sur le territoire (5 points)	
Famille qui n'habite pas sur le territoire mais qui travaille sur le territoire (1 points)	
Famille qui n'habite pas sur le territoire mais dont un des deux parents possède une entreprise sur le territoire (est à son compte) (5 points)	
TOTAL	
Choix des crèches	
Choix de 4 crèches (3 points)	
Choix de 3 crèches (2 points)	
Choix de 2 crèches (1 point)	
Choix de 1 crèche (0 points)	
TOTAL	

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter la modification des critères de la commission d'attribution de places en crèches comme exposé ci-dessus.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la modification des critères de la commission d'attribution de places en crèches et autorise M. le président à signer les documents afférents.

M. Alain FANGET, maire de Maclas, demande si ces critères concernent toutes les crèches.

M. Georges BONNARD répond par l'affirmative. La micro-crèche de Chavanay y est également intégrée.

DELIBERATION N°18-03-33 - EAU POTABLE : AVENANT A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) CHOLTON

Mme Valérie PEYSSELON expose que l'entreprise CHOLTON, délégataire pour le service de l'eau sur la commune de Saint-Appolinard sollicite la CCPR pour deux évolutions significatives sur leur contrat :

- d'une part **l'achat d'eau**, qui dépasse les provisions prévues au contrat.

Ainsi, selon les termes de l'article 35 de la convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du service d'eau potable de la commune de Saint-Appolinard, le délégataire inscrit à son compte provisionnel une dépense au titre des achats d'eau à hauteur de 1 200 € par année d'exploitation. « Dans le cas où le montant des achats d'eau serait supérieur à 15 % du montant provisionné, les parties se rapprocheront en vue de déterminer si cette somme doit être facturée à la collectivité ou si les tarifs doivent être augmentés ».

Le bilan financier depuis le début du contrat (2015-2019) est le suivant :

- provisionnement sur les cinq années du contrat (1 223 € x 5 ans) + 15 % + 7 032,25 €,
- achats d'eau en 2015, 2017 et début 2018 - 9 273,00 €,
- **solde - 2 240,75 €.**

Ainsi, après déduction des dépenses imputables contractuellement à l'entreprise, un surcoût de 2 240,75 € doit être pris en charge, soit par une augmentation tarifaire, soit par un paiement de la CCPR.

Les membres de la commission Eau, réunis le 27 février 2018 et le bureau se sont exprimés favorablement au paiement direct par la CCPR du montant de 2 240,75 €, au titre du rachat d'eau.

- d'autre part, la prise en compte d'équipements supplémentaires, en l'occurrence l'installation d'un surpresseur installé en décembre 2017 sur l'antenne du haut service de la commune de Saint-Appolinard. Cet équipement devant permettre une alimentation suffisante des 25 usagers (sur 321 abonnés sur la commune), y compris en période d'étiage sur les sources.

Afin de prendre en charge les frais supplémentaires (maintenance, électricité, etc.), le délégataire propose une augmentation des parts délégataires fixe et variable, respectivement de 3 € et de 0,0525 €/m³.

	Tarifs 2018 hors avenant	Tarifs 2018 avec avenant
Part fixe	46,20 €	49,20 €
Part variable	0,7455 €/m ³	0,7980 €/m ³
Incidence sur une facture 100 m ³ (parts délégataires uniquement)	120,75 €	129 € (soit +6,83%)

Compte du nombre d'abonnés et du volume moyen annuel vendu, cet avenant conduirait à une augmentation de la rémunération du délégataire de l'ordre de 2 460 €/an, payés par les abonnés du contrat.

Les membres de la commission Eau, réunis le 27 février 2018, se sont exprimés favorablement sur les conditions de cet avenant.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser M. le président à signer l'avenant considéré.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cet avenant et autorise M. le président à signer les documents afférents.

Les habitants de Saint-Appolinard se joignent à Mme Annick FLACHER pour remercier la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien pour le nouvel équipement mis en place.

QUESTIONS DIVERSES :

COMMISSION SOCIALE – MOBILITE

Mme Béatrice RICHARD, 5^{ème} vice-présidente en charge des services à la personne et maire de Chuyer, absente ce jour, a transmis des éléments à communiquer au conseil.

Un questionnaire sur les habitudes de déplacements va être diffusé à l'ensemble de la population. Celui-ci agrémentera le diagnostic en cours de réalisation.

Mme Roselyne TALLARON s'interroge sur ce questionnaire. Ne risque-t-il pas de susciter une envie que la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien ne pourra satisfaire ?

Mme Annick FLACHER est en accord avec cette remarque. Elle rappelle que ce point n'a pas été abordé en bureau communautaire.

M. Georges BONNARD reprend en disant que ce questionnaire sera stoppé dans sa diffusion en attendant un positionnement du bureau.

PLH 2

M. Charles ZILLIOX, 4^{ème} vice-président en charge de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et maire de Bessey informe le conseil que le PLH 2 a été validé par le conseil de l'habitat. Il a reçu les félicitations du préfet. L'arrêté du préfet a été reçu.

Il informe que le 17 avril 2018 à 18 h 00, un conseil communautaire exceptionnel aura lieu concernant le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCOT.

DECHETERIE A PELUSSIN

M. Alain FANGET demande si dans le cadre de l'aménagement de la déchèterie, il ne peut être envisagé l'attribution d'une carte par habitant.

M. Gabriel ROUDON répond que cela peut être envisagé dans l'avenir. Beaucoup d'entreprises extérieures au territoire déposent à la déchèterie à Pélussin.

ENSEIGNEMENT MUSICAL A L'ECOLE

M. Alain FANGET demande si le professeur absent va être remplacé.

Mme Stéphanie ISSARTEL, DGS de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien répond qu'à ce jour, aucun remplacement n'a été trouvé.

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le conseil communautaire a, par délibération, délégué au président certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par M. le président en vertu des délégations accordées doivent faire l'objet d'une information en conseil communautaire.

Aucune décision n'a été prise depuis la dernière réunion.

LIEU ET DATE DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Il est rappelé que le conseil communautaire se réunit soit au siège de la communauté de communes soit dans les communes membres.

PLANNING DES PROCHAINES RÉUNIONS CCPR

Commissions - Bureau - Conseil Communautaire et autres réunions :	Date	h	Lieu
<input checked="" type="checkbox"/> Groupes de travail politique sociale : Thème mobilité / transport	jeudi 15 mars 2018	10h00	Salle des Commissions
<input checked="" type="checkbox"/> Rendu de la phase 2 du schéma directeur du réseau d'AEP de la CCPR	lundi 19 mars 2018	10h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> <i>Conseil Stratégique et de Pilotage de la SPL</i>	<i>lundi 19 mars 2018</i>	<i>18h00</i>	<i>Salle des Commissions</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Environnement	mercredi 21 mars 2018	18h00	Salle des Commissions
<input checked="" type="checkbox"/> Groupes de travail politique sociale : Thème Personnes en perte d'autonomie	jeudi 22 mars 2018	14h00	MDS
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 26 mars 2018	18h00	Salle du Conseil
<input checked="" type="checkbox"/> Groupes de travail politique sociale : Thème numérique pour tous	jeudi 29 mars 2018	10h00	MDS
<input checked="" type="checkbox"/> Organisation avec CCPR et la CCI Lyon métropole Saint-Etienne Roanne d'une soirée « CCI Business Meeting »	jeudi 29 mars 2018	18H30	Salle du Conseil
<input checked="" type="checkbox"/> <i>Conseil d'administration de la SPL</i>	<i>lundi 9 avril 2018</i>	<i>18h00</i>	<i>Salle des Commissions</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Aménagement Urbanisme et Habitat	mercredi 11 avril 2018	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Comité de pilotage CinéPilat	mercredi 11 avril 2018	18h00	Médiathèque
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Médiathèque	jeudi 12 avril 2018	18h00	Médiathèque
<input checked="" type="checkbox"/> Bureau	lundi 16 avril 2018	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire spécial _Ordre du jour unique « SCOT-travail avec le Bureau d'études sur le projet du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) »	mardi 17 avril 2018	18h00	Salle du Conseil
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 30 avril 2018	18h00	Lupé
<input checked="" type="checkbox"/> Bureau	lundi 14 mai 2018	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Aménagement Urbanisme et Habitat	mercredi 16 mai 2018	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Environnement	vendredi 25 mai 2018	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 28 mai 2018	18h00	Salle du Conseil
<input checked="" type="checkbox"/> <i>Assemblée Générale de la SPL</i>	<i>lundi 4 juin 2018</i>	<i>18h00</i>	<i>Salle des Commissions</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Bureau	lundi 11 juin 2018	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> <i>Conseil Stratégique et de Pilotage de la SPL</i>	<i>lundi 18 juin 2018</i>	<i>18h00</i>	<i>Salle des Commissions</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Aménagement Urbanisme et Habitat	mercredi 20 juin 2018	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 25 juin 2018	18h00	Maclas
<input checked="" type="checkbox"/> <i>Conseil d'administration de la SPL</i>	<i>lundi 2 juillet 2018</i>	<i>18h00</i>	<i>Salle des Commissions</i>

Aussi, il est proposé que le prochain conseil communautaire se tienne le lundi 30 avril 2018 à 18 heures à Lupé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance
Valérie PEYSSELON